

14-15 GEORGE V, A. 1924

SALLE DE COMITÉ, N° 436,

LUNDI, le 7 juillet 1924.

Le comité se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Jean J. Denis, le président.

*Autres membres présents*:—MM. Black (Yukon), Clark, Humphrey, McKay, Raymond, Robinson, Ross, Sinclair (Oxford), Shaw et Speakman.—11.

*Présent sur convocation*: M. Maber, président intérimaire de la Commission l'établissement des soldats.

Le président lit un télégramme émanant de l'*Amputations Association* l'avisant que ses délégués seront ici mardi, le 8 juillet 1924.

Le président lit une lettre de M. Hind, secrétaire-trésorier fédéral de la *Tuberculous Veterans' Association*, citant des cas individuels à l'appui du témoignage soumis par lui.

M. Humphrey propose, appuyé par M. Shaw,

“Qu'à cause des représentations et des informations présentées à ce comité:

“Ce comité recommande au gouverneur en conseil que les commissaires constituant la Commission des Pensions du Canada soient démis de leurs fonctions”.

En appuyant cette résolution M. Shaw fait la déclaration suivante:

“Monsieur le président:—Je crois que la question que renferme la résolution devrait être étudiée par le comité. La chose est d'autant plus importante qu'il a été fait des représentations devant le comité par les représentants des soldats. Bien que je n'aie pas d'opinion préconçue à ce sujet, je ne crois pas que la discussion doive en rester là parce que la résolution de M. Humphrey ne trouve pas d'appui.”

Le président ordonne un avis spécial pour la discussion de cette résolution.

M. Speakman propose, appuyé par M. Shaw,

“Qu'avis spécial soit donné pour la discussion de la Loi d'établissement des soldats, de 1919, et de ses modifications.”

Suit la discussion des modifications à la Loi des Pensions:

(1) Il est fait rapport au comité principal de la modification rédigée par M. Clark pour le sous-comité *au sujet* de l'article 12-1 (article relatif à l'inconduite) et celui-ci est modifié de nouveau.

Adopté tel que modifié.

(2) Article 12-2—“clause de mérite” rédigé par le comité.

Adopté.

(3) Article 13—La recommandation de la Commission Ralston.

Adoptée telle que modifiée.

On décide de discuter la résolution de M. Humphrey à la prochaine réunion.

Le comité s'ajourne à une heure et vingt de l'après-midi, et doit se réunir de nouveau à onze heures du matin, mardi, le 8 juillet 1924.

J. P. DOYLE,

*Greffier intérimaire du comité.*